

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mars, à 16h00, les membres de l'association Sportive « GOLF DE TOURAINE » se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle.

Chaque membre a été convoqué par lettre en date du 26 février 2025.

Les conditions d'accès à cette assemblée générale n'étant plus limitées, les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, en complément de l'intégralité des votes ayant été préalablement exprimés par correspondance.

Le nombre de voix dont dispose chaque membre est donc porté à une.

Roland MARION préside l'assemblée en sa qualité de président du Comité de Direction.

La composition du bureau de vote est la suivante :

- Un président désigné par le bureau : Vincent JOSTE
- Un assesseur volontaire membre du bureau : Marie POUPART-LAFARGE
- Un assesseur volontaire membre du comité et non membre du bureau : Thierry GRANDGEORGE
- Plusieurs scrutateurs volontaires parmi les membres :
 - ☞ 1 : Roland MARION
 - ☞ 2 : Jean-Robert NUZZACI
 - ☞ 3 : Didier RUBY
 - ☞ 4 : Raphaël ARNOULT

La feuille de présence arrêtée et certifiée par le président du bureau de vote constate que le nombre de membres présents, votant par correspondance s'élève à **198** voix sur un total de **198** voix.

Plus du quart des membres ayant déjà voté par correspondance, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts, il est rappelé que l'assemblée délibère sur les rapports relatifs à la gestion du comité de direction et à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du comité de direction dans les conditions fixées à l'article 12 des statuts.

Le Président met à la disposition des membres :

- ♦ un exemplaire de la lettre de convocation en date du 26 février 2025 adressée à chaque membre
- ♦ la feuille de présence
- ♦ un exemplaire des statuts et du Règlement Intérieur
- ♦ les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 présentés par Noëlle BORDEAUX, trésorière
- ♦ le budget prévisionnel relatif à l'exercice 2025
- ♦ le rapport sportif, présenté par Frédéric KOELTZ, sur l'activité sportive de l'association
- ♦ le rapport du Comité, présenté par le Président, sur la situation morale de l'association
- ♦ l'attestation de l'expert comptable sur les comptes annuels

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

Résolution relevant de l'assemblée ordinaire :

- ☞ approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024
- ☞ rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2024
- ☞ approbation des comptes 2024
- ☞ approbation du budget 2025
- ☞ compte rendu des activités sportives 2024
- ☞ rapport moral 2024
- ☞ élection au comité de direction, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts selon le règlement électoral
- ☞ questions diverses

Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire :

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du samedi 23 mars 2024

La parole est donnée au Président qui demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024.

L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024 est approuvée dans les conditions suivantes :

POUR = 174 CONTRE = 6 ABSTENTION = 12 NUL = 6

Cette résolution est adoptée.

2^{ème} résolution : Rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le président passe ensuite la parole à la trésorière Noëlle BORDEAUX qui, au nom du Comité, présente et commente le rapport sur la gestion et la situation financière de l'association.

3^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024

Le rapport de gestion du trésorier sur les comptes de l'exercice 2024 et l'attestation du cabinet Groupe Y sont approuvés dans les conditions suivantes :

POUR = 171 CONTRE = 8 ABSTENTION = 12 NUL = 7

L'assemblée générale approuve la proposition du comité directeur et décide de reporter à nouveau le résultat positif du dernier exercice dont elle constate l'existence et qui s'élève à **8 495.03€**

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée générale des membres donne quitus aux membres du comité pour les comptes de l'exercice 2024.

4^{ème} résolution : Vote du budget 2025

Mis aux voix, le budget 2025 présenté par le trésorier est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 165 CONTRE = 11 ABSTENTION = 18 NUL = 4

Cette résolution est adoptée.

5^{ème} résolution : Approbation du rapport des activités sportives 2024

Le président de la Commission Sportive Frédéric KOELTZ étant absent, Raphaël ARNOULT donne lecture du rapport sur l'activité sportive de l'association au cours de l'année 2024.

Le rapport sportif concernant l'exercice 2024 est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 178 CONTRE = 6 ABSTENTION = 9 NUL = 6

Cette résolution est adoptée

6^{ème} résolution : Rapport moral 2024

Le Président, au nom du Comité, donne lecture du rapport moral relatif à l'exercice 2024 et en profite pour remercier publiquement Noelle BORDEAUX qui a occupé de nombreuses années un rôle très important au sein du Comité du Golf.

Le rapport moral est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 173 CONTRE = 7 ABSTENTION = 12 NUL = 6

Cette résolution est adoptée.

7^{ème} résolution : Elections du Comité 2025

Le Président rappelle ensuite la liste des candidatures enregistrées pour les élections des membres du comité de direction ; cette liste comporte 5 noms pour 6 postes à pourvoir :

- ☛ Didier BRUNIER
- ☛ Frédéric KOELTZ
- ☛ Jean-Paul MASSIOT
- ☛ Philippe PENOT
- ☛ Alain PRUNIER

Après ce rappel, le Président précise à l'assemblée que le scrutin est à la majorité relative et que chaque bulletin ne doit pas contenir plus de sept noms sous peine de nullité.

L'assemblée générale, après 210 votes à bulletins secrets sur les candidatures au comité de direction et dépouillement, constate l'élection de :

- ☛ Didier BRUNIER : 184 voix
- ☛ Frédéric KOELTZ : 178 voix
- ☛ Jean-Paul MASSIOT : 187 voix
- ☛ Philippe PENOT : 186 voix
- ☛ Alain PRUNIER : 191 voix

Questions diverses :

La parole est donnée aux personnes présentes dans la salle.

Aucune autre question diverse n'étant parvenue en amont de l'assemblée, ni durant l'assemblée, cette assemblée générale peut se terminer.

Notre Maire, Thierry CHAILLOUX, évoque son plaisir de participer à notre assemblée générale pour se rendre compte de la santé de notre association. Il retient les excellents résultats sportifs de cette année 2024 et mesure la chance d'avoir un golf de cette qualité tant sur le plan sportif que du terrain qui est proposé à tous. La bonne santé financière de notre club lui fait réitérer la confiance en notre association. Il nous souhaite d'enrayer la perte du nombre de membres et donne rendez-vous le 5

juillet pour la Coupe de la Ville de Ballan-Miré pour laquelle il donnera une visibilité particulière. Enfin Thierry CHAILLOUX remercie l'ensemble des membres et des bénévoles pour assurer cette charge importante, le maintien du patrimoine et la qualité de notre écran qui est cher au cœur des ballanais. Il termine son intervention en nous souhaitant une excellente saison 2025.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour faire et valoir ce que de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h40

Le Président

Roland MARION

Le Secrétaire Général

Didier RUBY